

# LA KHERQA DES DERQAOUA

ET

# LA KHERQA SOUFYA

---

Les confréries religieuses musulmanes, issues du Soufisme<sup>1</sup>, ont adopté quelques usages, préconisés par ses docteurs, et qui tendent à consacrer les liens unissant le maître à son disciple, pour faire de celui-ci, un instrument passif entre les mains du Chaïkh. Parmi ces usages, on peut citer celui du froc, de la *kherqa*, donnée par le chaïkh à l'adepte, très fréquent dans les confréries d'Orient, et conservé en Occident par quelques-unes. Au Maroc septentrional, où beaucoup de confréries ont perdu l'organisation qu'elles ont en Orient, l'usage de la *kherqa* ne s'est maintenu intact à notre connaissance, que dans deux confréries : les Derqaoua et les Heddaoua.

1. Sans prétendre donner en quelques lignes une bibliographie de la question, nous pouvons cependant renvoyer aux travaux de De Neveu, *Les Khouan*, 1845 ; Brosselard, *Les Khouan*, 1859 ; L. Rinn, *Marabouts et Khouan*, Alger 1884 ; A. Colas, *Livre mentionnant les autorités sur lesquelles s'appuie le Cheikh Es-Senoussi dans le Soufisme*, Alger, autog. ; Th. P. Hughes, *A Dictionary of Islam*, London, 1884 ; A. Le Chatelier, *Les confréries musulmanes du Hedjaz*, Paris, 1887 ; Depont et Coppolani, *Les confréries religieuses musulmanes*, Alger, 1897 ; Doutté, *Notes sur l'Islâm maghribin. Les marabouts*, Paris, 1900 ; E. Blochet, *Études sur l'ésotérisme musulman (Journal asiatique, 1902, tomes XIX et XX)*.

Les Derqaoua sont nombreux à Tanger, au R'arb et dans l'Andjera ; mais ils n'observent pas tous les mêmes usages, dans la pratique de leurs doctrines. Les uns, les citadins de la classe aisée, se contentent d'assister le vendredi aux *hadra*, aux réunions de leurs zâouyas, et de réciter le *ouerd* prescrit : rien, dans leur vie extérieure, ne les distingue de leurs coreligionnaires ; les autres, originaires de la montagne ou issus de la classe pauvre, passent volontiers leur vie à errer de village en village, comme les derviches d'Orient, psalmodiant le Qorân sur les marchés et mendiant pour subvenir aux faibles besoins de leur existence : ceux-ci sont appelés les *moudjarradîn*<sup>1</sup> (nus). On en rencontre sur le Sokko de Tanger, où on les reconnaît justement au port de la kherqa, qui les distingue des adeptes des autres ordres religieux.

*Kherqa* est le terme classique pour désigner le costume prescrit à l'adepte ; mais les Derqaoua n'en font pas usage et en ignorent même le sens : ils appellent leur robe *mouraqqa'a*<sup>2</sup>, mot qui désigne en arabe un vêtement rapiécé ou fait de plusieurs morceaux cousus ensemble. C'est d'ailleurs le sens de *khirqâ* « haillon », mais au Maghrib, une *khirqâ* (ou *kharqa*) est au contraire une pièce d'étoffe prête pour la vente.

La *mouraqqa'a* des Derqaoua est le plus souvent, comme son nom l'indique, une tunique composée d'un grand nombre de morceaux cousus sans ordre, quelquefois une *djellâba* lacérée intentionnellement, en signe d'humilité et d'abaissement. Les Heddaoua, disciples de Sidy Heddy, portent le même costume, mais infiniment plus sordide et malpropre, car la propreté est recommandée aux Derqaoua, tandis que les Heddaoua, fumeurs de kif, semblent

1. Pour *moutadjarradîn*, « nu », et peut-être aussi « zélé, assidu, détaché des choses mondaines ».

2. *Id est* « formée de *rouq'a*, pièce, morceau ».

mépriser les prescriptions les plus élémentaires de l'hygiène; ils se recouvrent des lambeaux les plus malpropres qui leur tombent sous la main et qu'ils cousent, sans aucune symétrie : ils appellent cette tunique *Derbala*.

Certains Derqaoua, observant strictement les prescriptions hygiéniques qu'on leur recommande, tout en adoptant un costume qui, selon eux, les rapproche des Arabes primitifs et du khalife modèle 'Omar ben Al-Khaṭṭāb, se couvrent d'une *derbala* de laine, analogue à la robe qui, au dire des auteurs arabes, a fait donner aux premiers philosophes mystiques le nom de *soûfi*<sup>1</sup> : ils ne font en cela que suivre l'exemple du célèbre Al-Ḥasan Ach-Châdhely qui adopta la kherqa de laine blanche, en quittant son maître Moulay 'Abd as-Salâm ben-Mechîch, pour se diriger vers l'Orient.

Dans ce cas, la *derbala* n'est pas rapiécée; elle est formée d'une simple couverture de laine très propre, enroulée autour du corps et sanglée à la ceinture par une grosse corde : les Derqaoua l'appellent *battânya*. Nous en avons vu un exemple à Tanger : un Derqaouy venu de Fès

1. De صوف, *çouf* « laine », parce que les premiers soûfis se vêttaient de laine blanche; le Prophète le recommandait et la forme grammaticale est correcte; on peut citer en faveur de cette étymologie, ce fait que les derviches persans s'appellent *pechmineh pouch* « vêtu de laine ». Cependant quelques auteurs font venir ce mot de صباء « pureté », ou du grec σοφος, sage, ou enfin de صفة, *çoffa*, « banc », parce que les premiers compagnons du Prophète s'appelaient *Ahl aç-Çoffa* « les gens du banc ». On appelle aussi *Çoufa* une tribu antéislamique qui s'était séparée du monde, pour se vouer à l'entretien du temple de la Mecque. Signalons enfin l'hypothèse émise par L. Rinn, qui rattache ce mot à la racine berbère ][□, *S. F.* (exceller). Cf. Rinn, *op. cit.*, p. 25 et *Essai d'études linguistiques et ethnologiques sur les origines berbères* (*Revue africaine*, 1881, p. 251 et suiv.); Arnaud, *Étude sur le Soufisme* (*Revue africaine*, 1887, p. 352); Depont et Coppolani, *op. cit.*, p. 76 et suiv.; Montet, *op. cit.*, p. 26 (note). Nous conservons dans notre article la transcription *soûfi*, au lieu de *çoufi*, comme étant consacrée par l'usage.

pour ramasser quelques aumônes chez ses frères Djebala, chantait à haute voix des versets du Qorân, sur le grand Sokko, le jour de la fête du mouton (al-'id al-kebîr). Il était vêtu d'une couverture de laine grossière à raies rouges et vertes, comme on en exporte de Rabat, dans toutes les régions du Maghrib; un pan de cette baṭṭanya était rabattu sur la tête et formait comme un capuchon pointu, retenu par un serre-tête; une grosse corde entourait la ceinture. Ce costume était très propre et en très bon état; le Derqaouy qui le portait, nullement fanatique, se laissait volontiers photographier par les touristes.

Les Derqaoua moudjarradin ne portent pas tous la mou-raqqa'a, ni la baṭṭanya : beaucoup se contentent de la kherqa au turban. Les turbans derqaoua sont de trois couleurs : vert, noir et blanc; les *khouan* (frères) les portent, suivant qu'ils appartiennent à l'une ou à l'autre des branches de cet ordre résidant au Maroc. Les adeptes marocains de Sidy l-'Arby ad-Darqaouy se rattachent en effet soit à la branche de Boû-Berîh, zâouya-mère située dans la tribu des Beni-Zeroual, où Sidy l-'Arby fut enseveli en 1823, soit à celle de Madr'âra (Tafilet), fondée par Sy Aḥmed Al-Badaouy, dont le tombeau se trouve à Fès<sup>1</sup>. Ces Derqaoua portent un volumineux turban vert, et, à défaut, un turban noir. Au contraire les adeptes de Boû-Berîh se contentent d'un turban blanc, très haut et lourd, enveloppant une longue chechia pointue.

Outre ces pièces d'habillement, qui constituent la kherqa, au sens soûfi, les Derqaoua portent encore, autour du cou, un chapelet (*tasbîh*) analogue à celui que les bons musulmans ne quittent jamais, mais qui est formé

1. La congrégation des chorfa de Madr'arâ, fondée par Sy Aḥmed Al-Badaouy, a été réorganisée par son successeur Aḥmed ben Al-Hâchem ben Al-'Arby, mort en 1892, à 93 ans. Ce chaikh était aussi hostile au Makhzen qu'à la France; il essaya plusieurs fois de prêcher la guerre sainte contre nous; Cf. Depont et Coppolani, *op. cit.*, p. 507 et suiv.

d'énormes grains de bois, — dont certains atteignent la grosseur d'une noix, — enfilés sur une cordelette grossière, tombant jusqu'à terre. Ceux qui font usage de ce chapelet sont surtout les montagnards. Enfin on peut classer parmi les attributs de la kherqa le bâton de voyage, 'okkâz, de grande dimension, souvent plus haut que celui qui le porte, et terminé chez quelques-uns par une pointe de lance.

En langage populaire, l'expression 'okkaz derqaouy est souvent employée pour désigner un gros bâton; on dit en manière de plaisanterie, en rencontrant quelqu'un armé d'un gros bâton : « Oulliti Derqaouy? Vous voilà devenu Derqaouy? »

La mouraqa'a ou derbala, le turban vert ou noir et l'okkâz sont absolument facultatifs. Les Derqaoua instruits et ceux des classes aisées s'en abstiennent généralement, et taxent même volontiers d'excentriques ceux qui les portent. C'est que tous, à l'exception des 'Oulamâ, ignorent l'origine soufi de ces attributs. Les Derqaoua marocains adoptent ce costume<sup>1</sup>, disent-ils, pour faire pénitence et témoigner de leur humilité : c'est une sorte de cilice qu'ils s'imposent, de même que les adeptes d'autres confréries se mutilent ou s'astreignent à des jeûnes et à des mortifications. On nous a cité, à Tétouan, le cas d'un Derqaouy

1. Il est curieux que ni Jacob Schaudt qui a parcouru le Maroc avec le chapelet du Derqaouy, ni Isaac Darmon, qui a étudié spécialement cette secte, ne parlent de ce costume, qui constitue la kherqa des Derqaoua. Rappelons que le nom de *Derbalya* qu'on donne parfois, au Maroc, aux Derqaoua, vient du mot *derbala* que nous avons cité comme désignant le haillon des faqîrs. Cf. *Voyages au Maroc de Jakob Schaudt* (*Bulletin de la Société de géographie d'Alger*, 1901, 3<sup>e</sup> trimestre); Darmon, *Étude sur la secte... dite les Durkawa* (*Compte-rendu de l'association française pour l'avancement des sciences. Congrès d'Oran*, 1888, p. 339 et suiv.); Montet, *op. cit.*, p. 17-18; Mouliéras, *op. cit.*, II, p. 785.

qui passe sa vie à balayer les rues de la ville, sans accepter aucun salaire.

C'est cependant dans les doctrines du *sôûfisme* qu'il faut chercher l'origine de la kherqa.

Tous les auteurs musulmans qui ont écrit sur cette doctrine, ont consacré au moins quelques pages à préconiser la kherqa, comme propre à établir un lien entre le maître et le disciple. Il existe même des opuscules traitant exclusivement de l'investiture (*talqîn*) de la kherqa; d'autres traitent des pratiques adoptées par les ordres monastiques, la *kheloua* (ermitage), la *kherqa* et le *dhikr* (danse rituelle). Parmi ceux-ci nous pouvons citer le petit traité du Seyyîd Aboû Bekr ben 'Abdallah Al-'Aïderoûsy, intitulé *Al-Djouz' al-lâtif fi kaîfyâ labas al-khirqâ aṣ-ṣouîfyâ*, et le *Faouâid fi kaîfyâ labas al-khirqâ oua talqîn al-dhikr* du Chaïkh 'Abdallah ben Aḥmed<sup>1</sup>. Mais nous trouvons une admirable démonstration des mérites et de l'évidence de ces manifestations de la vie mystique, dans l'œuvre capitale de Sohrouardy, le *Kitâb 'Aouârif al-Ma'ârif* « Les bienfaits des connaissances mystiques<sup>2</sup>. » C'est de ces ouvrages princi-

1. Manuscrit de l'an 1280. Bibliothèque de Tanger, n° 66.

2. *Kitâb 'Aouârif al-Ma'ârif fi l-taṣawwouf*, éd. du Caire, 1292, p. 51 et suiv. Chihâb ad-Dîn Aboû Ḥafṣ 'Omar As-Sohrouardy, qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme, le philosophe Sohrouardy Maqtoûl, est connu comme un des plus éminents docteurs soufis. Né en 539 de l'hégire (1144-1145 J. C.) à Sohrouard, en Perse, d'une famille de soufis, puisque son oncle, entre autres parents, était élève du célèbre R'azzâly, pour qui il professait lui-même une admiration profonde, il composa plusieurs ouvrages sur le Soufisme et mourut à Baghdâd en 632 (1234-1235 J. C.). Son tombeau y est encore visible, au centre de la ville, entouré de grands jardins et de fondations pieuses. Sohrouardy est le fondateur de l'ordre des Sohrouardya ou Seherourdy, comme on dit en Égypte, dont les doctrines soufiques sont orientées dans un sens panthéistique où l'on reconnaît évidemment l'influence indienne. Le *Kitâb 'aouârif al-ma'ârif* fut composé pour le khalifa An-Nâcir li-dîn Allah, qui avait placé le philosophe à la tête des chaïkhs de Baghdâd. Cf. Barbier de Meynard, *Dictionnaire géographique de la Perse*, p. 330;



palement que sont extraites les notes qui suivent, sur la kherqa, son origine, son investiture et sa signification.

*Définition de la kherqa.* — Le mot *kherqa*<sup>1</sup>, d'après le chaïkh Aḥmed ben 'Abdallah<sup>2</sup>, s'emploie pour désigner la *tâqya*<sup>3</sup> (bonnet de laine), la *qamiç* (chemise), le *'amâma* (turban) et le *ṭailasân* (manteau vert), tout ce qui sert à se vêtir. C'est donc un sens très large, puisqu'il s'étend à tous les vêtements, depuis la chemise jusqu'au manteau et au turban, les habits de dessus et ceux de dessous, qu'ils soient d'étoffe grossière ou fine, mince ou épaisse. « Il est nécessaire, dit le chaïkh, que ce costume noble soit désigné particulièrement sous le nom de *kherqa*, à cause des

Rinn, *op. cit.*, p. 202 et suiv. ; Depont et Coppolani, *op. cit.*, p. 172. Sur Sohraouardy Maqtoûl, cf. Carra de Vaux, *La philosophie illuminative (Journal asiatique, 1907, XIX, p. 63 et suiv.)*.

1. Littéralement خِرْفَة, *khirqa*, lambeau, haillon de خَرَقَ, *kharraqa*, lacérer, déchirer, d'où l'expression *Açḥâb al-Khiraq* (compagnons des Kherqa) pour désigner les Soufis. Voici ce que dit le chaïkh As-Senoussy de cette coutume : « Il y a encore parmi les Seherourdia, la pratique qui consiste à se couvrir d'un vêtement composé d'un grand nombre de pièces d'étoffes différentes et à se souvenir que l'homme est constamment nu (c'est le sens même de *moudjarrad* ou *moutadjarrad*) et observé par Dieu.

2. « L'explication de ce vêtement symbolique est donnée par diverses autorités ; elle est entièrement intellectuelle. La création se compose d'une multitude de choses diverses, dont la plus parfaite est l'homme et sa raison ; les pièces du vêtement représentent cette multitude de choses, et l'homme qui le porte rappelle que c'est pour lui que Dieu les a fait exister. Quiconque arrive à saisir la portée de cette figure a atteint la perfection à laquelle il doit prétendre.

« L'institution de ce vêtement a pour but de modifier la nature humaine, de la pénétrer des œuvres saintes et de lui faire renoncer à ses tendances profanes ». Cf. Colas, *Livre mentionnant les autorités sur lesquelles s'appuie le Cheikh Es-Senoussi*, p. 91.

3. C'est la *tekkieh* des Persans et des Turcs orientaux. Au Maghrib, on l'appelle *'arrâqya*. Sur ces termes d'habillement, cf. Dozy, *Dictionnaire des noms des vêtements chez les Arabes*, Amsterdam, 1845.

choses excellentes que renferme le sens de ce mot, des indications et des connaissances qui sont comprises en lui. »

Cependant, bien que la kherqa soit le costume du *faqîr*<sup>1</sup> et du *soûfi*<sup>2</sup>, les faqîrs et les soûfis ne se distingueraient nullement des rois, des princes, des savants et des qâdîs, si cette kherqa ne se trouvait transformée dans leurs mains, par suite du grand désir qu'ils ont d'arriver à la sainteté. Car il y a des hommes qui revêtent ce costume pour ressembler aux soûfis et s'afficher comme eux, et d'autres qui le revêtent pour leur ressembler et le devenir : ceux-là seuls font partie des faqîrs.

Il semble que les faux soûfis, ceux qui en portent le vêtement, mais non le cœur, aient été bien nombreux dès l'apparition de cette doctrine dans le monde islamique, puisqu'on a dû leur laisser une place dans la hiérarchie du soufisme. La deuxième classe des adeptes de cette doctrine comprend en effet les *mourîd*, disciples, qui travaillent sous la direction d'un *chaïkh* à passer dans la première classe, celle des soûfis proprement dits, et les *malâmatî*<sup>3</sup> qui n'aspirent qu'à gagner le paradis par leurs œuvres pies et leur vie sainte : leur but est donc intéressé. Mais il y a encore une distinction à établir, parmi les *mourîd*, entre

1. Le *faqîr* « pauvre » est celui qui se prive volontairement des biens et des jouissances du monde, renonçant à tout pour gagner le paradis. Ce mot a pris aux Indes une signification particulière, différente de celle que lui donne le Soufisme ; au Maghrib, on l'emploie pour désigner les adeptes (*khouan*) des confréries religieuses. Cf. Hughes, *A Dictionary of Islam*, p. 115 et suiv., et Blochet, *op. cit.* (*Journal asiatique*, 1902, I, p. 511).

2. Le *soûfi*, ici, n'est pas une personne quelconque adonnée aux doctrines du *taçawwoûf*, mais un membre de la première classe de la hiérarchie soufique, la classe des purs, des chaïkhs, supérieure à celle des faqîrs. Cf. Blochet, *loc. cit.*, p. 502 et suiv. « Le Soufi est l'homme parvenu à l'union absolue avec l'être unique ». *Ibid.*

3. Cf. Blochet, *op. cit.*, p. 508.



le *moutaṣawwif*, celui qui aspire réellement à devenir soûfi, et le *moustasawif*, qui veut se faire passer pour soûfi<sup>1</sup> : celui-là est évidemment un hypocrite, et le port de la kherqa ne prouvera pas qu'il est soufi ni faqir.

D'ailleurs, la kherqa n'est pas toujours un costume : elle peut être symbolique ou bien consister en un simple turban, comme nous en verrons un exemple, en un chapelet, un bâton ou une pièce d'étoffe. Les premiers soûfis portaient des tissus de laine blanche, et les auteurs arabes attribuent à cette particularité le nom même de leur doctrine<sup>2</sup>.

Mais lorsque la kherqa est un vêtement, elle est tellement honorée, que les grands de ce monde cherchent à l'imiter; ils se précipitent aux pieds de ceux qui la portent, se pressent pour la nettoyer de leurs propres mains, ou seulement pour en toucher le pan, enfin ils appellent sur elle les bénédictions du ciel<sup>3</sup>.

La couleur de la kherqa n'est pas absolument fixée par les textes, cependant les chaïkhs approuvent et recommandent le bleu; mais si un chaïkh veut conseiller une autre couleur à son mourîd, personne n'y verra d'inconvénient, car l'avis des chaïkhs est souvent motivé par l'opportunité de telle ou telle chose. Mais s'ils choisissent la kherqa bleue, c'est qu'elle est plus agréable au faqir, parce qu'elle supporte le mieux la saleté et n'a pas besoin d'être lavée trop souvent.

A ce sujet, le chaïkh Sadîd ad-Dîn Aboû l-Fakhr Al-Hamadâny raconte l'anecdote qui suit : « J'étais à Baghdâd chez Aboû Bekr Ach-Charouṭy, lorsqu'arriva vers nous un faqir qui sortait de sa zâouya, portant un vêtement sale.

1. متصوِّف et متصوِّف. *Ibid.*

2. Voir plus haut, note 4.

3. Cf. Chaïkh 'Abdallah ben Aḥmed, *Faouâtd fi katfya labas al-kherqa...* Fol. 20, verso.

Un des faqîrs lui dit alors : « Pourquoi ne laves-tu pas ton vêtement? — O mon frère, répondit-il, je n'en finirais pas! » Alors le chaïkh s'écria : « Je ne cesserai pas de penser à la douceur de la réponse du faqîr : Je n'en finirais pas! Car il est sincère dans ce qu'il dit. C'est un plaisir pour moi que d'entendre sa parole et une bénédiction de me la rappeler<sup>1</sup>. » C'est pour cette raison que les chaïkhs choisirent les tissus colorés, afin de ne pas perdre leur temps à des travaux matériels.

*Origine de la kherqa.* — Dja'far Al-Khalidy, compagnon du célèbre Djonaïd de Baghdâd, raconte ce qui suit : « J'entrai un jour chez un chaïkh qui me gratifia d'un bonnet de laine (qalansoua); je le posai sur ma tête et sortis de la ville. Je passai près d'une caverne d'où sortirent des lions : ils s'approchèrent de moi et se mirent à se coucher et à s'humilier devant moi. Je revins de mon saisissement et compris qu'ils s'étaient prosternés devant le bonnet du chaïkh<sup>2</sup>. »

La *kherqa* est en effet une garantie, une protection pour le faqîr. Un faqîr prescrit en mourant à son fils d'ensevelir avec lui la *kherqa* de son chaïkh. Or, peu de temps après, un homme pieux le vit en songe et lui demanda : « Qu'a fait de toi Allah? — Les deux anges<sup>3</sup>, répondit-il, m'ont interrogé, mais je leur ai dit : « Ne m'interrogez pas

1. 'Abdallah ben Aḥmed, *loc. cit.* Cependant il n'est pas défendu d'être propre et correctement vêtu. Un homme dit au Prophète : « Je veux que mes actions soient belles et mes vêtements beaux ». Et il se repentit aussitôt, pensant qu'on l'accuserait d'orgueil, mais le Prophète lui dit : « Dieu est beau, il aime la beauté et il a voulu qu'on l'aime pareillement ». *Ibid.*

2. 'Abdallah ben Aḥmed, *op. cit.*, fol. 21, recto.

3. Mounkir et Nâkir, les deux anges de la mort, placés au chevet de tout moribond pour recueillir son âme au passage, l'interroger sur sa religion et, suivant sa réponse, lui faire souffrir toutes sortes de tourments en attendant le jugement de Dieu. Cf. Hughes, *op. cit.*, p. 27.

« tant que la kherqa de mon seigneur Un tel est avec moi. »  
Ils s'en allèrent donc et me laissèrent tranquille. »

Ce pouvoir mystérieux de la kherqa vient de son origine, qu'elle tire du Prophète.

D'après la tradition musulmane, c'est pendant la nuit du Mihrâdj, que Mouhammad, enlevé au septième ciel par l'animal fantastique Borak, fut mis par l'ange Gabriel en présence d'un coffre renfermant des vêtements de toutes couleurs. Il les rapporta avec lui, les revêtit, et plus tard les distribua à ses disciples<sup>1</sup>.

A cette légende, s'ajoutent des faits plus précis.

Le Prophète coiffa du turban, de sa propre main, 'Abd ar-Rahmân ben 'Aoûn, et laissa pendre en plus, la longueur de quatre doigts<sup>2</sup>. Plus tard, envoyant 'Alî ben Alî Tâlib assiéger la ville de Khaïbar, il le coiffa du turban, de sa main, et le laissa pendre sur son épaule gauche. Voici comment 'Alî, au dire de Beîhaqî, rapporte cet événement : « Le Prophète me coiffa du turban, le jour de l'étang de Khaïbar, puis il laissa pendre l'extrémité sur mon épaule<sup>3</sup>. »

Une tradition plus concluante encore, parce qu'elle est consignée dans le *Çahîh* du célèbre Boûkhâry<sup>4</sup> est le *hadith* d'Oumm Khâlid. Cette femme raconte : « Le Prophète apporta des vêtements, parmi lesquels se trouvait une *qamiça* petite et noire et dit : « Qui croyez-vous que je vêtirai de cette robe ? » Tous se turent. Alors l'Envoyé d'Allah dit : « Amenez-moi Oumm Khâlid. » On m'appela donc, et le Prophète me mit cette robe de sa main, en disant : « Use et râpe ! » qu'il répéta deux fois; puis il examina

1. Cf. A. Le Chatelier, *op. cit.*, p. 88.

2. *Faouâid fi Kaîfyâ...*, fol. 24, verso.

3. *Ibid.*, fol. 25, recto.

4. Sur les traditions du Prophète relatives au costume, cf. Hughes, *op. cit.*, p. 92.

une marque jaune et rouge sur la robe et dit : « O, Oumm Khâlid, voici un *sanâ'* ! » et le mot *sanâ'*, en langue abyssine, désigne la beauté<sup>1</sup>. » Mais à cette époque les chaïkhs n'avaient pas encore adopté la mode de revêtir la kherqa.

*Investiture de la kherqa.* — Les soufis appellent *Talqîn*<sup>2</sup> l'initiation qui clôt d'une façon définitive la période préparatoire, pendant laquelle l'aspirant, le *mourid*, sert ses frères, les *khouân*, et la zâouya, en s'astreignant à des fonctions domestiques, afin de passer au rang de *tâlmîdh*, adepte. L'investiture de la kherqa, qui consacre cette initiation, est comprise également sous ce vocable.

Le *talqîn* de la kherqa est un lien entre le *chaïkh* et le *mourid*, et un acte de soumission du *mourid* envers le *chaïkh*, car, d'après la loi religieuse, la soumission est permise pour ce qui concerne le monde d'ici-bas. Le chaïkh montre le chemin au mourid, le conduit et l'instruit de la route de la Gloire, lui fait voir les vices, la corruption, et le met en garde contre les embûches que lui tendent ses ennemis ; aussi le mourid se donne-t-il de lui-même, au chaïkh, se soumettant à son avis et à son appréciation, dans toutes ses manières d'agir<sup>3</sup>. C'est alors que le chaïkh lui fait revêtir la kherqa, comme manifestation de sa prise de possession sur lui : l'investiture de la kherqa est donc un signe de confiance et d'abandon, d'entrée dans l'obéissance du chaïkh, et par là-même dans l'obéis-

1. Sohraouardy, *Kitâb 'Aouârif al-ma'ârif*, p. 52.

2. Cf. A. Le Chatelier, *op. cit.*, p. 65. On donne aussi ce nom à la prière des morts. Cf. Garcin de Tassy, *L'Islamisme*, p. 259.

3. « Ils auront pour leur chaïkh une obéissance passive, disait le fondateur de l'ordre des Derqaoua à ses adeptes, et, à tous les instants, ils seront entre ses mains comme le cadavre aux mains du laveur des morts ». C'est le *perinde ac cadaver* d'Ignace de Loyola. Cf. Montet, *op. cit.*, p. 17.

sance de Dieu, de son Envoyé et de ceux qui ont la passion de lui obéir.

Dans le mot *kherqa* est contenu le sens de *contrat*<sup>1</sup>; la *kherqa* est le seuil de la porte d'entrée dans la société du *chaïkh*<sup>2</sup>. Le *mourîd* a l'intention fermement arrêtée de devenir le compagnon (*çâhib*) du *chaïkh*, et d'obtenir le plus grand bien de cette compagnie, car il connaît cette sentence d'Abou Yazîd Bestâmy : « Qui n'a pas de maître (*oustâdh*) a comme imâm le démon<sup>3</sup> ».

Le *chaïkh* 'Alî Ad-Daqqâq exprimait ainsi cette prise de possession du *chaïkh* sur le *mourîd* : « Lorsqu'un arbre pousse tout seul, sans jardinier, il se couvre de branches, mais non de fruits; peut-être donnera-t-il des fruits sauvages, comme les arbres des forêts et des montagnes, mais ces fruits n'auront jamais la saveur de ceux des vergers et des jardins. Transportez-le dans un lieu approprié, et confiez-le à un jardinier, il sera plus beau et donnera des fruits plus abondants, à cause de la prise de possession du jardinier sur lui<sup>4</sup> ».

« Lorsque le *mourîd* sincère, dit Sohraouardy<sup>5</sup>, entre sous la juridiction du *chaïkh* et dans sa compagnie, et se forme à son éducation, un état spécial se communique de l'être intime du *chaïkh* à l'être intime du *mourîd*, semblable à un flambeau qui allume de son feu un autre flambeau; la parole du *chaïkh* féconde l'être intime du *mourîd*, son discours tient caché ce qu'il y a de précieux dans cet état spécial, et celui-ci se communique du *chaïkh* au *mourîd*, par l'intermédiaire de la compagnie (du compagnon-

1. مباحة. Sohraouardy, *op. cit.*, p. 53.

2. La *çouhba*, صحبة, est à la fois le compagnonnage, la familiarité et la communion intime.

3. Cette sentence est proverbiale chez les Arabes. Comparez من لا شيخ له شيخه الشيطان dans A. Mouliéras, *op. cit.*, II, p. 745.

4. Sohraouardy, *op. cit.*, p. 51.

5. *Ibid.*, p. 52.

nage)<sup>1</sup> et de l'audition du discours. Cela n'arrivera qu'à un mourîd qui aura gardé son âme à l'étroit avec le chaïkh, se sera dépouillé de sa propre volonté et se sera absorbé en le chaïkh par l'abandon de son propre libre arbitre. Grâce à la bienveillance divine, il se fera entre les deux compagnons un accord et une union par la parenté spirituelle et la purification qu'apporte le jeûne. Ensuite, le mourîd ne cessera pas d'être envers le chaïkh, dans cet état d'esprit, apprenant à renoncer au libre arbitre, jusqu'à ce qu'il s'élève du renoncement envers le chaïkh au renoncement envers Dieu, et qu'il saisisse le sens de Dieu comme il comprenait le chaïkh. Le commencement de ce bienfait est tout entier dans la compagnie et l'assistance des chaïkhs, et la *kherqa* en est la préface ».

*Sens mystique de la kherqa.* — L'idée de contrat est donc implicitement contenue dans l'investiture de la *kherqa*. Ce contrat comporte, pour le *mourîd*, deux obligations : le *taḥkîm* et le *taslîm*<sup>2</sup>. Le *taḥkîm* consiste à s'en remettre à la juridiction du chaïkh en toute circonstance ; le *taslîm*, à se soumettre entièrement à son jugement, lorsque le verdict est rendu. L'adepte doit donc s'abstenir de toute opposition, même secrète, avec le chaïkh, quand même celui-ci aurait à ses yeux des manières d'agir

1. *صكبة* *çouḥba*. C'est parce que le mourîd ne quitte pas le chaïkh qu'il arrive à savoir ce que le cœur du chaïkh tient caché.

2. A ce propos, Sohrouardy rappelle que Az-Zoubaîr ben Al-'Awwâm s'étant querellé avec un voisin, en présence du Prophète, au sujet d'un canal d'irrigation, Mouḥammad lui avait dit : « Arrose ton champ, Zoubaîr, et envoie ensuite l'eau à ton voisin ». L'homme se récria, disant : « Le Prophète a jugé en faveur de son cousin ». C'est alors que Mouḥammad révéla ce verset : « Non, par ton maître, ils ne croiront pas jusqu'à ce qu'ils t'aient choisi comme juge (*taḥkîm*), sur leur litige ; ensuite ils ne trouveront rien à redire à ce que tu auras jugé et ils se soumettront (*taslîm*),



incompréhensibles et blâmables, comme celles du *Khidr* envers Moïse<sup>1</sup>.

Le chaïkh reçoit donc du mourid le serment de fidélité, par les conditions de la kherqa et lui reconnaît les droits de la kherqa. Il est pour lui une image, derrière laquelle le mourid cherche à pénétrer les intentions divines. De son côté, le mourid est un dépôt de Dieu entre les mains du chaïkh, qui demande à Dieu l'assistance pour les besoins du mourid, comme il la demande pour ses propres besoins et pour les soucis de la vie religieuse et mondaine, car « l'action d'envoyer un apôtre est réservée particulièrement aux prophètes, et la révélation aussi, tandis que la parole derrière un rideau, avec l'enseignement divin, les voix révélatrices, le rêve, et autres manifestations de ce genre, sont réservés aux *chaïkhs* et aux hommes d'instruction solide<sup>2</sup> ».

Il y a ainsi, dans les rapports du chaïkh et du mourid, la période de l'allaitement et la période du sevrage. L'allaitement mystique est l'observation rigoureuse de la *çouḥba* (compagnonnage), pendant laquelle le mourid ne doit pas se séparer du chaïkh, si ce n'est avec sa permission. Lorsque le mourid a atteint le degré d'initiation nécessaire, il est arrivé à l'époque du sevrage et revêt la kherqa de la volonté (*kherqa al-irâda*). Car il y a deux kherqa : la *kherqa al-irâda* (de la volonté) et la *kherqa at-tabarrouk* (de la bénédiction)<sup>3</sup>. La première est pour le

1. Al-Khidr est un personnage mystérieux que les commentateurs rangent parmi les prophètes, et qui aurait acquis l'immortalité en buvant à la fontaine de la vie. Ce passage du livre de Sohraouardy est une allusion aux versets 64 à 81 de la Sourate XVIII du *Qorân*. Moïse, voyageant avec le Khidr, s'étonnait de ses manières d'agir dont il ne comprenait pas le sens et n'avait pas la patience d'attendre qu'on les lui expliquât.

2. Cf. Sohraouardy, *op. cit.*, p. 53 ; *Qorân*, XLII, 50-51.

3. Le Chaïkh 'Abdallah ben Aḥmed en admet même trois : la kherqa at-tabarrouk, (bénédiction), la kherqa at-tachabbouh (ressemblance) et la kherqa al-irâda (désir). Cf. *Faouâid fi kaîfyâ...*, fol. 22, verso.

mourîd véritable (*haqiqî*); la seconde est pour celui qui cherche à s'assimiler au mourîd, pour obtenir la bénédiction : c'est celui que nous avons appelé *malâmati*.

« Le mystère de la *kherqa*, conclut Sohraouardy, est que l'étudiant sincère, lorsqu'il est entré dans la compagnie du chaïkh, qu'il s'est livré lui-même, au point d'être devenu comme l'enfant en bas-âge avec son père, est nourri par le chaïkh, de sa science, qui s'inspire de l'assistance de Dieu<sup>1</sup> ».

On voit à quelle mystique admirable se rattachent, par des racines profondes, les doctrines des confréries religieuses du Maghrib, dont certaines pratiques nous paraissent étranges et incompréhensibles.

*Confréries qui ont adopté la kherqa.* — Nous avons dit que le port de la *kherqa* est facultatif. C'est l'opinion de Sohraouardy, et le chaïkh 'Abdallah dit ceci : « Nous avons vu parmi les chaïkhs un homme qui ne portait pas la *kherqa* et qui ne la donnait à personne, et cependant on allait apprendre de lui les sciences et les belles-lettres : il y a eu une classe d'ancêtres purs qui ne connaissaient pas la *kherqa* et n'en revêtaient pas le mourîd. Or quiconque la porte, a un dessein pur et se conforme à la *Sonna* et à la loi religieuse, et celui qui ne la porte pas a sa manière de voir, et c'est encore un dessein pur ».

Cependant la plupart des confréries d'Orient ont adopté la *kherqa*; 'Abdallah ben Aḥmed nous en donne la liste<sup>2</sup> : les 'Aïderoûsya, les Qâdrya, les Aḥmadya, les Rafâ'ya, les Sohraouardya, les Qochaïrya, les Karaouya, les R'azâlyya, les Djabartya, les Khelouaty, les Châṭiry, les Naqchibendya, les Aouîsya, les Khaḍiry, les Madînya, les Djou-

1. *Kitâb 'aouârif al-ma'ârif*, p. 53.

2. *Faouâtd fi kaîfyâ...*, fol. 32, verso.

chya, les Firdoûsya, les Taïfourya, les Hamadânya et les Châdhelya.

Voici d'autre part la chaîne spirituelle formée par la kherqa, transmise de *chaïkh* à *mourid*, depuis le Prophète jusqu'au chaïkh des Châdhelya, contemporain de notre auteur (1090 = 1679 J.-C.)<sup>1</sup>. (On sait que la confrérie des Derqaoua est issue de la doctrine châdhélienne) : Mouhammad, 'Alî, Al-Hosâin, Aboû Mouhammad Djâber, Sa'id Qaïrouâny, Aboû Mouhammad Fath As-Sa'ouâdy, Aboû l-Qâsem Aḥmed Al-Marouâny, Aboû Ishâq Ibrahîm Al-Baḡry, Maḥmoûd Al-Qazouîny, Chams ad-Dîn, Tâdj ad-Dîn, Aboû l-Ḥasan 'Alî, Fakhr ad-Dîn, Al-Fou-qayîr, Meziât Al-Madany, 'Abd as-Salâm ben Mechîch<sup>2</sup>, Aboû l-Ḥasan Ach-Châdhely, Aboû l-'Abbas Al-Morsy, Nadjin ad-Dîn Al-Iḡsahâny, Djamâl ad-Dîn Al-Inchikâhy<sup>3</sup>, Borhân ad-Dîn Al-'Alaouy, Al-Doudjâ'y az-Zabîdy, Ismâ'il ben Ibrahîm Al-Djabarty, Ahmed ben Mouhammad Al-Madany.

G. S.

1. Nous donnons cette chaîne parce qu'elle diffère un peu de la *Silsila al-baraka* des Châdhelya, citée par Depont et Coppolani, d'après Moulay Al-'Arby, fondateur de l'ordre des Derqaoua. *Op. cit.*, p. 505 et suiv.

2. 'Abdallah ben Aḥmed dit : 'Abd as-Salâm ben *Bachîch* بَشِيْش avec un *fatha* sur le *ba* et un kesra à deux points diacritiques (بِ). *Fa-ouâid...*, fol. 40, verso.

3. Lecture douteuse.